

**CERTIFICAT URBANISME
OPERATIONNEL**

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il peut être utile d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

Il permet de savoir si le projet est réalisable et indique l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus desservant le terrain.

Sa durée de validité est de 18 mois et peut être prolongé par période d'un an tant que les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas évoluées. Cette demande de prolongation doit être faite au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité.

QUELLES FORMALITÉS ?

- ✓ Formulaire Cerfa 13410 à téléchargeable sur : service-public.fr
- ✓ Ne pas oublier de cocher dans le cadre 1 : CU b) Certificat d'urbanisme opérationnel
- ✓ En 2 exemplaires (formulaire et pièces à joindre)

QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

- 2 mois à partir du dépôt de la demande

QUELLES PIÈCES A JOINDRE AU FORMULAIRE ?

✓ PLAN DE SITUATION :

Il permet de :

- situer le terrain à l'intérieur de la commune
- déterminer quelles sont les règles d'urbanisme applicables en fonction de la zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- savoir si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.

✓ NOTE DESCRIPTIVE : A l'aide de la page 4 du Cerfa

Elle précise :

- L'opération projetée en précisant la nature et l'importance de l'opération (construction d'une maison individuelle, lotissement, division en vue de construire une habitation ...)

Vous pouvez compléter votre projet par des plans, croquis ou photos.

✓ PLAN DU TERRAIN :

Il doit comporter :

- La localisation approximative du ou des bâtiments projetés
- L'emplacement de l'accès au terrain concerné par votre projet
- Selon les cas : les limites des lots, leur superficie, leur dénomination (A, B, C...), les bâtiments à démolir et/ou à conserver avec leur affectation.

En fonction du projet et de ses particularités, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Pour obtenir des renseignements précis sur votre projet ou déposer votre dossier :
Prenez préalablement rendez-vous auprès du Service Urbanisme
E-mail : service.urbanisme@bernay27.fr – tél. 02 32 46 79 70